



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Seize Janvier à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,
Maire

Présents : BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe,
CLEMENT Julien, DELAGE Christelle, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian,
NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy
Secrétaire de séance : Loïc GAUDIN

Assistait également : Marylore SECHET, secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Aménagement du centre
bourg de Genouillé et du plan de financement en précisant que certaines
subventions sont calculées seulement sur le montant des travaux

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 14
votants : 14

Date de la Convocation :

5 Janvier 2023

Date affichage de la
convocation

5 Janvier 2023

OBJET

Délibération n° 07/2023
Aménagement du centre
bourg et paysager
de Genouillé

PHASE 1

Demande de subvention

**

LES DIFFERENTS CHAPITRES	Montant HT	Montant TTC en €uros
Chapitre 1 : travaux préalables	19 515.00	23 418.00
Chapitre 2 Terrassement	20 660.00	24 792.00
Chapitre 3 Structure	44 910.00	53 892.00
Chapitre 4 Finition	145 961.00	175 153.00
Chapitre 5 mise à niveau et équipement réseaux	6 330.00	7 596.00
Chapitre 6 Assainissement	17 175.00	20 610.00
Chapitre 7 Signalisation	12 557.00	15 068.00
Chapitre 8 Mobilier urbain	32 489.00	38 987.00
TOTAL TRAVAUX	299 597.00	359 516.00
Maîtrise d'œuvre IPA VRD	10 800.00	12 960.00
	310 397.00	372 476.00

LE PLAN DE FINANCEMENT

Les différents partenaires	Montants
Préfecture de la Vienne - DETR et DSIL	89 879.00
Préfecture de la Vienne - Fonds Vert	57 500.00
Département de la Vienne	59 919.00
Communauté de Communes du Civraisien en Poitou	29 959.00
Commune de Genouillé	73 140.00
TOTAL	310 397.00

Le Conseil Municipal, après délibération

-Décide d'accepter le projet et le plan de financement,

-demande à M. le Maire de solliciter des subventions auprès de l'Etat, la
Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Vienne, la CCCP.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 17 Janvier 2023

Le Maire, Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20230116-D07_2023-DE
Reçu le 30/01/2023